

Télétravail : Négo engagées, RV fin Aout

La négociation sur le télétravail est enfin engagée. Après un premier échange le 6 juillet, un nouveau RV est fixé fin Aout. La CGT s'appuie sur les réponses des salariés à la consultation du CSE et sur les accords interprofessionnels qui encadrent le télétravail afin que cette négociation se traduise par des améliorations et des garanties concrètes aux salariés :

- L'ouverture à l'ensemble des salariés sous condition de volontariat, et la motivation écrite des refus le cas échéant.
- La possibilité de télétravail deux à trois jours par semaine en moyenne, avec un capital de jours flexibles sur l'année, et des possibilités d'extension pour des situations particulières : salariés handicapé, femmes enceintes, motif de santé, fin de carrière, domicile éloigné, etc.
- La prise en charge d'un espace de coworking pour ceux qui n'ont pas d'espace dédié au domicile
- La fourniture de tous les équipements nécessaires au domicile : PC portable, grand écran, fauteuil adapté, casques et téléphone.
- L'indemnisation des frais liés au télétravail : frais d'utilisation du domicile, de connexion, de repas, soit un minimum de 10 € par jour télétravaillé.
- La possibilité de définir des plages horaires de télétravail assurant la conciliation avec la vie personnelle, le télé travail accolé à la demi-journée de récupération.
- Le droit à la déconnexion et le suivi des horaires et de la charge de travail.
- Le droit à l'information syndicale par la messagerie interne.

Pour l'instant, la direction semble « bloquée » à 2 jours par semaine, « devant la résistance des managers » : dit-elle ! Pour aller plus loin, « à 3 jours », elle laisse entendre que cela devrait s'accompagner d'une réduction des espaces de bureaux : vu la surface allouée après réaménagement, un tel argument est inacceptable.

Réaménagement : densification à contre sens !

Tout compresser ! Cela semble être la devise de la direction dans la gestion de Massy. Les surfaces de bureau imposées par le choix de regrouper les salariés sur quatre étages sont parmi les plus petites proposées lors des multiples réaménagements, depuis 2011 : un bureau par trame dans de nombreux open-space en contradiction avec la prévention sanitaire qui devrait conduire à l'espacement des bureaux.

Ce réaménagement drastique du bâtiment inclue la démobilisation de la salle machine et des infrastructures associées qui se chiffre en plusieurs centaines de milliers d'euros : le chiffre final devrait dépasser le million d'euros. Ce projet est une gabegie financière et matérielle, sans précédent, qui détruit les capacités de Massy, et obère définitivement le futur du site. Et tout cela, sans étude alternatives et sans consultation sérieuse, que ce soit des salariés ou du CSE.

A ce jour, vos élus, malgré de nombreuses questions posées dans les instances, ne connaissent toujours pas, avec exactitude, l'inventaire des parties du bâtiment supposés restées communes ou mutualisées et leur mode d'utilisation « partagée » avec les autres locataires.

Dialogue social ! Ou es-tu ?

Galileo : CGG, c'est fini...



Anticipant la vente du bâtiment, la direction s'est empressée de démonter l'enseigne CGG du bâtiment, qui est pourtant le siège mondial du Groupe : un triste symbole pour le site de Massy, qui ne comporte plus que 260 personnes après les départs du PSE, contre près de 1000 en 2015.

Avec la vente du bâtiment, CGG ne sera plus responsable de l'entretien du bâtiment et des services communs : le devenir des salariés du service général est donc incertain. En réponse à nos demandes, la direction se contente de vagues déclarations rassurantes. Nous demandons la encore une information claire sur le devenir des emplois et des garanties pour les salariés.

Restaurant en souffrance

La direction pousse au retour des salariés sur le site en exigeant 3 jours de présence par semaine. Pourtant le restaurant peine à faire face. Certes la procédure d'inscription n'est pas toujours bien appliquée. Mais l'équipe de restauration réduite est à la peine : il n'est pas rare de voir les cuisiniers se doubler entre les fourneaux et la caisse, et la queue s'allonger décourageant les convives. La direction a réalisé 150000 euros d'économie sur la restauration en 2020 avec le confinement. Il est temps de remettre les moyens en accord avec les objectifs de retour sur site.

Réorganisations à suivre

Les ateliers collectifs tenus ce trimestre ne suffiront pas à restaurer la confiance au sein des différents départements au sein desquels il faut boucher les trous béants créés par les suppressions de poste, alors que les démissions se poursuivent.

Car la poursuite des réorganisations ne manque pas d'inquiéter. Pour EAME Geoscience, Massy est-il toujours un centre autonome ? La disparition de la région South EAME, non annoncée lors du projet de réorganisation, se traduit par la réduction du périmètre de Massy au profit de Crawley et prive le site de ses revenus historiques du Moyen orient. Dans un premier temps la direction a annoncé seulement les nominations de nouveaux chefs de centre à Crawley. Les élus CGT du CSE estiment que le CSE aurait dû être consulté préalablement sur cette réorganisation mais la direction a préféré esquiver les questions en annulant la réunion du CSE de Juillet en accord avec la Secrétaire du CSE.

Un PSE sans motif économique !

L'inspection du Travail de l'Essonne a refusé le licenciement des deux élus CGT non volontaires, Michel Hacquart et Irène Huard, jugeant le motif économique non établi. A l'appui de sa décision, l'Inspectrice invoque le rapport d'expertise du cabinet Secafi.

Celui-ci constate que « *le projet de sauvegarde de la compétitivité pour le périmètre français ne permettra pas au Groupe de réaliser une économie en cash avant 23.* ». Il ajoute que « *les décisions de réorganisation obéissent notamment à d'autres préoccupations qui ne sont pas liées à la baisse actuelle des prises de commande* ».

La remontée du carnet de commande, les prévisions de résultat en hausse et les objectifs de génération de trésorerie présentées depuis par la direction sont venus conforter cette analyse et motiver la décision de l'Inspection du travail.

C'est donc une victoire pour le syndicat SNGG-CGT, qui avait contesté jusqu'au bout la justification de ces licenciements en refusant de signer l'accord de PSE. Ce refus ouvre la possibilité de contestation et d'indemnisation pour les salariés licenciés.



le SNGG CGT, un espace pour agir

Pandémie : c'est pas fini...

L'optimisme de Macron fait long feu : après avoir levé les restrictions de façon précipitée, voilà que la quatrième vague est en marche, avec le variant Delta. Une fois encore la stratégie du gouvernement est prise en défaut. Du coup il impose le passe-sanitaire qui stigmatise et exclut les citoyens non vaccinés de nombreuses activités sociales. Celui-ci remet en cause le droit au travail pour les salariés concernés en suspendant le contrat et le salaire en cas de non présentation d'un passe sanitaire. **La CGT soutient la vaccination pour assurer la protection collective, par l'explication et la conviction, et non pas par la coercition.**

Avant de reporter les responsabilités sur les individus et de les culpabiliser, le gouvernement devrait s'interroger sur la sienne : qui a démembré les services de santé publique, étouffé l'hôpital, mis à mal la médecine du travail, réduit les ressources des collectivités locales qui voient leur dotation fondre d'année en année. En Essonne, 400 lits d'hôpital vont disparaître avec la construction du nouvel Hôpital Nord Essonne et la fermeture des trois sites d'Orsay, Longjumeau, Juvisy. Cette décision a été prise en 2020 en pleine période de confinement. **Décision incompréhensible !**

Mobilisons-nous pour la défense et le développement de l'hôpital public, l'accès aux soins et aux vaccins pour tous en France et dans le monde, avec la levée de brevets.

A CGG, nous demandons la poursuite du télétravail, au-delà de deux jours pour ceux qui le souhaitent.

Pour rappel, la vaccination vous protège des formes graves de la maladie, en particulier pour les personnes présentant des symptômes de comorbidités. La vaccination ne vous rend pas « non contagieux » mais réduit de 10 à 12 fois votre faculté à transmettre le virus. Au niveau national, elle limitera l'engorgement du système hospitalier insuffisant.

Donc, même vaccinés, continuons les gestes barrières pour se protéger soi et les autres !

Vaccinez-vous contre la Covid22 sociale : Syndiquez-vous CGT

Malgré les difficultés économiques, et les enjeux environnementaux de plus en plus pressants, Macron ne change pas de cap.

A la rentrée, il entend appliquer la réforme de l'assurance chômage qui réduirait les allocations de centaines de milliers de chômeurs et les forcerait à accepter des emplois précarisés et sous-payés. Il annonce le recul de l'âge de la retraite, alors que le chômage des seniors est en train d'exploser.

Des officines privées préconisent la réduction des budgets publics et des dépenses sociales pour réduire la dette, malgré la pauvreté croissante. Pourtant le patrimoine et les revenus des plus riches ont augmenté malgré la pandémie grâce aux exonérations fiscales, et les multinationales ont versé des dividendes record.

Pour vous défendre vos droits et agir, rejoignez la CGT.

Galiléo 10 ans après : la BD de l'été

En 2011, le déménagement vers le Galileo se préparait. Le syndicat CGT avait détourné une BD du département communication vantant le nouveau bâtiment et ses open-spaces.

Le réaménagement donne l'occasion de réactualiser cette archive

Rejoignez la CGT et venez débattre avec vos élus. La CGT vous donne la parole !



le SNGG CGT, un espace pour agir

